



Calcul du montant de la pension de retraité

Par **Calcadis**, le 27/09/2018 à 14:11

Bonjour, je vous écris pour vous signaler une discrimination homme / femme. Mon épouse et moi-même avons la même profession au sein d'un CHU. Au moment de prévoir nos retraites, je me suis rendu compte qu'à ancienneté égale ses revenus de retraite seront supérieurs aux miens. Pourquoi? Parce que nous avons eu deux enfants et que cela lui fait bénéficier de deux années supplémentaires de cotisations. C'est un avantage lié au sexe donc une discrimination. Puis-je envisager un recours? Si oui devant quel tribunal? Merci.

Par **goofyto8**, le 27/09/2018 à 15:37

bonjour, [citation] Parce que nous avons eu deux enfants et que cela lui fait bénéficier de deux années supplémentaires de cotisations. [/citation] Vous faites erreur, ce n'est pas le fait d'avoir eu deux enfants qui explique la différence de revenus de retraite entre vous et votre épouse.

Par **morobar**, le 27/09/2018 à 15:50

Bonjour, EN effet, la prise en charge du nombre d'enfants a un impact sur le nombre de trimestres cotisés par bonification, mais ceci étant à nombre de trimestres égaux, les retraites seront identiques. Si le calcul est établi à taux plein, pas de distinction. Mais rassurez-vous, aux dernières nouvelles il va être possible pour les hommes d'enfanter et d'accroître ainsi leurs revenus de retraite, revenus qui seront plus facilement ponctionnés par une

CGS/CRDS spécifiques aux seniors.

Par **j0s38**, le **27/09/2018** à **15:53**

bonjour. les 2 enfants lui donnent des trimestres de cotisation . avez-vous eu une différence de salaires pendant toutes ces années?